







Coup d'œil sur les travailleurs et travailleuses agricoles suisses

ÉTUDE COMPARATIVE DE 9 CANTONS SUISSES (2000-2018)

PLATEFORME POUR UNE AGRICULTURE SOCIALEMENT DURABLE

Gilles BOURQUIN & Jan CHIARELLI
Historiens

Les conditions du travail agricole en un coup d'œil

	En moins de 20 ans, le secteur agricole des 9 cantons étudiés a perdu plus de 30'000 personnes actives, soit l'équivalent des habitants de la ville de Sion ou 4 postes de travail par jour.
	Un-e salarié-e du secteur agricole reçoit en moyenne CHF 14.- de l'heure.
	Le salaire moyen dans le domaine agricole représente la moitié du revenu moyen dans les secteurs secondaire et tertiaire.
	Dans l'agriculture, les salarié-e-s travaillent en moyenne 53 heures par semaine.
	3 exploitations agricoles disparaissent chaque jour depuis 2000 en Suisse.
	Sur chaque franc dépensé pour les produits agricoles chez les grands distributeurs, 32 centimes seulement reviennent aux producteur-trice-s.

Des gens dans les champs, demain ?

En l'espace d'un siècle (1920-2018), l'ensemble des personnes actives dans l'agriculture suisse est passé de 25% de la population active totale à moins de 3%. Les salarié-e-s qui permettent à l'agriculture suisse de perdurer travaillent plus de 53 heures par semaine pour un salaire horaire moyen de moins de 14.- qui ne leur permet tout simplement pas de vivre décemment. Ces employé-e-s travaillent dans des conditions difficiles et bien souvent imprévisibles et effectuent des tâches épuisantes tout au long de l'année pour une reconnaissance sociale pour le moins limitée. Au début du 3^e millénaire, alors qu'on assiste à une prise de conscience planétaire sur les questions de développement durable, aussi bien écologique, qu'économique et sociale, il est inadmissible que cette situation perdure !

Cette étude statistique analyse la situation agricole de neuf cantons suisses (Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Genève, Glaris, Thurgovie, Valais, Vaud et Zurich), présentant des particularités représentatives de l'hétérogénéité des conditions de travail pour les salarié-e-s et de la structure agricole du secteur primaire helvétique (voir tableau 1 ci-dessous). Les chiffres utilisés proviennent de l'Office fédéral de la statistique (OFS), ainsi que des Annuaire statistiques cantonaux. Tout autre source d'information est mentionnée dans le corps du texte.

Tableau 1 : conditions de travail des salarié-e-s agricoles dans les neuf cantons en 2018 (selon CTT/CCT VS)

(* = temps de travail différencié sans – avec le bétail ; ** = octobre-avril – mai-septembre)

Canton	Salaire minimum	Temps de travail hebdomadaire	Temps de travail mensuel
BL	3'235.-	50-55h*	217-238,5h*
BE	3'140.-	55h	238,5h
FR	3'235.-	52,5-55h*	228-238,5h*
GE	3'300.-	45h	195h
GL	3'235.-	60-66h**	260-286h**
TG	3'235.-	55h	238,5h*
VS	13.55 / h	48-55h*	208-238,5h*
VD	3'444.-	49,5-51,5*	214,5-223h*

ZH	3'235.-	55h	238,5*
----	---------	-----	--------

Les conditions de travail dans le secteur agricole : une situation qui stagne !

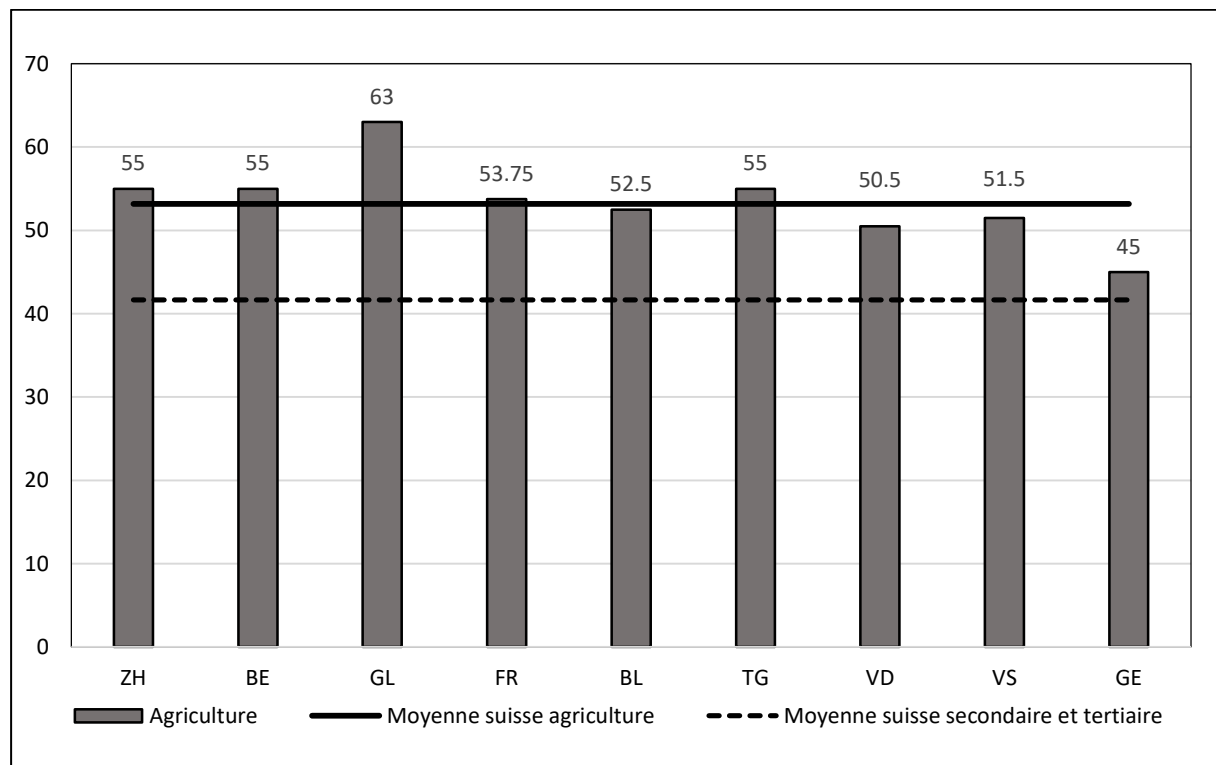
En 2019, les travailleur-euse-s agricoles suisses ne sont toujours pas soumis-es à la Loi sur le Travail. Pire encore, aucune homogénéité ne régit les rapports de travail dans le secteur primaire : d'un bout à l'autre du pays, 26 contrats-type de travail (CTT) différents sont en vigueur dans les 26 cantons helvétiques. Ces CTT, qui visent à garantir un encadrement légal minimal, édictent un certain nombre de dispositions qui réglementent les conditions de travail des salarié-e-s du secteur agricole. Si ces contrats ne sont pas obligatoires – il peut d'ailleurs y être dérogé par écrit – ils servent toutefois actuellement de base à la grande majorité des demandes d'emplois. Relevons que le canton du Valais a signé en 2004 la première convention collective de travail (CCT) de Suisse dans le secteur agricole. A la différence des CCT, dont la durée est limitée, les CTT encadrent le marché du travail en garantissant un minimum de sécurité dans la branche/profession.

Le maintien de cette forte hétérogénéité dans les conditions de travail a pour principale conséquence d'entretenir, au sein du secteur agricole, une situation en défaveur des employé-e-s. Il est grand temps d'encourager des négociations collectives et d'améliorer le taux de couverture conventionnelle des employé-e-s agricoles helvétiques par l'uniformisation des conditions de travail au niveau fédéral ! Un contrat-type de travail national contraignant est aujourd'hui plus que jamais nécessaire pour protéger les salarié-e-s du monde agricole !

Commençons par présenter les principales dispositions contenues dans les CTT/CCT des neuf cantons étudiés. Premièrement, la durée de travail hebdomadaire diffère largement d'un canton à l'autre : à Genève, elle est de 45 heures, alors qu'à Glaris elle se monte à 66 heures en pleine saison ; les dispositions des autres cantons étudiés fixent le nombre d'heures de travail hebdomadaire à une moyenne de plus de 53 heures (voir graphique 1). A titre de comparaison, le temps de travail moyen au niveau suisse (secteurs secondaire et tertiaire confondus) se situe en 2018 à 41.6 heures par semaine, alors que l'article 9 de Loi sur le Travail fixe à 45 heures la durée légale maximale du travail hebdomadaire. Les travailleur-

euse-s agricoles travaillent donc en moyenne 10 heures de plus par semaine que les autres salarié-e-s des secteurs secondaire et tertiaire ! Parmi les neuf cantons pris en compte dans cette étude, seuls les salarié-e-s agricoles des cantons de Genève (45h), Valais (51.5h) et Vaud (50.5h) se situent en-deçà de la moyenne helvétique.

Graphique 1 : nombre d'heures de travail hebdomadaire des salarié-e-s agricoles en 2018

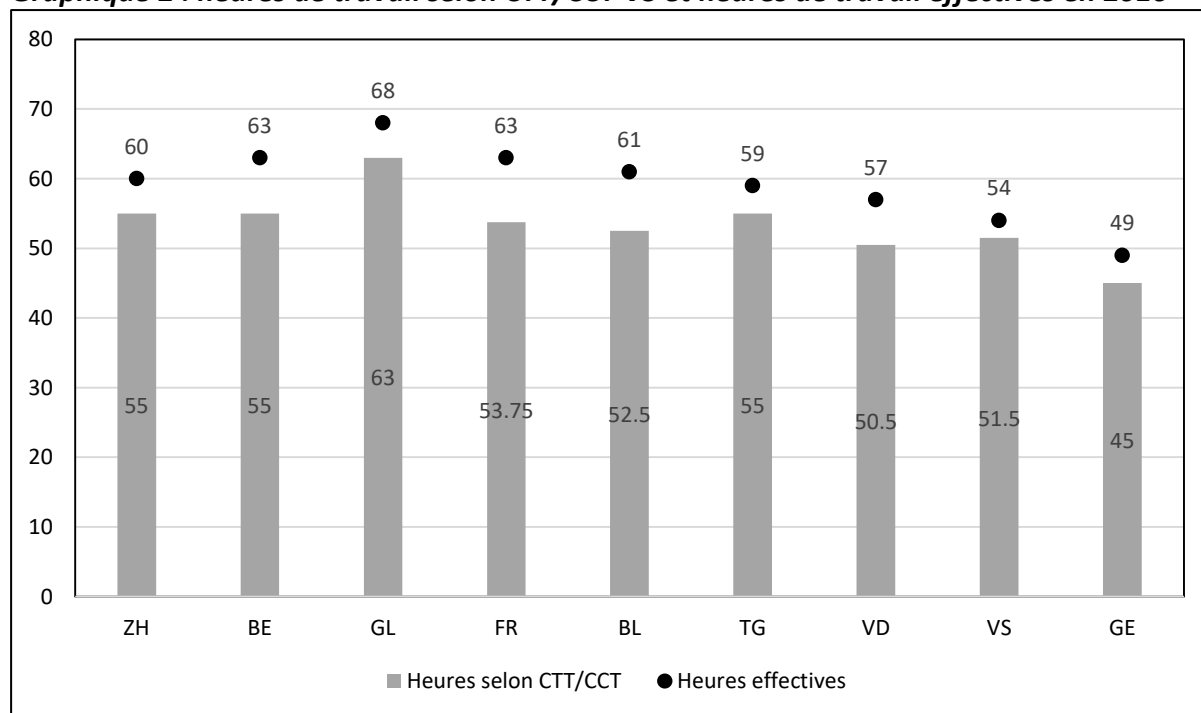


Ces chiffres représentent le nombre d'heures maximal fixé par les CTT/CCT. Or, la réalité est bien différente ! Selon les chiffres de l'OFS, le travail hebdomadaire effectif des salarié-e-s est d'environ 10% supérieur aux durées prescrites (voir graphique 2).

Cette situation déjà inadmissible est encore aggravée par les dispositions sur les heures supplémentaires : les travailleur-euse-s peuvent être tenus, « en cas de nécessité » ou dans les « cas urgents » – essentiellement la rentrée des récoltes et les soins au bétail – d'effectuer des heures en plus à la demande de l'employeur et ce sans demande d'autorisation ni de limite. Or, pour les salarié-e-s des autres secteurs, les heures supplémentaires sont fortement réglementées et ne peuvent dépasser deux heures par travailleur-euse et par jour, pour un maximum annuel de 170 heures (article 12 de la Loi sur le Travail). Enfin, relevons que les employé-e-s agricoles ne bénéficient en général à l'échelle

fédérale que d'un seul jour et demi de congé par semaine, que seulement sept cantons accordent entre six et neuf jours fériés par année et que 15 minutes de pause payée par demi-journée ne sont accordées que dans neuf cantons.

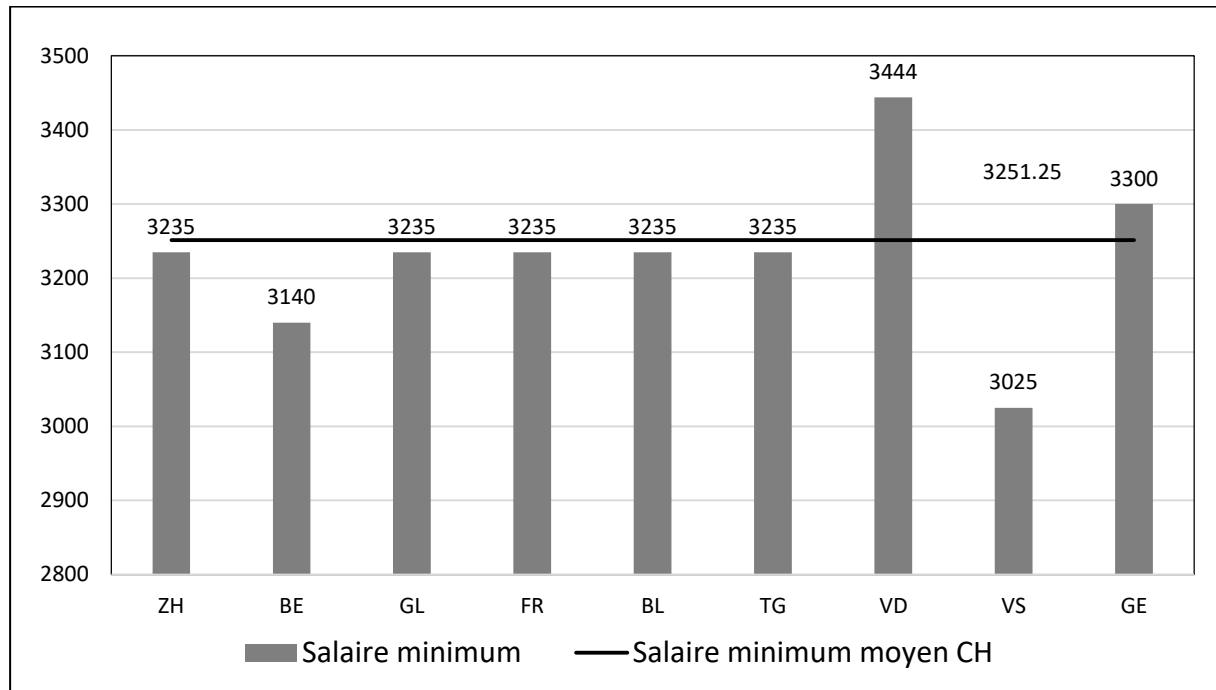
Graphique 2 : heures de travail selon CTT/CCT VS et heures de travail effectives en 2016



Deuxièmement, les salaires minimaux indicatifs des salarié-e-s agricoles sont définis sur la base des directives de l'Union suisse des paysans (USP), en accord avec l'Union Suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF) et la Communauté de travail des Associations professionnelles d'employés agricoles (ABLA). Cependant, la majorité des CTT cantonaux ne contient aucune disposition sur le salaire minimum : les cantons sont donc libres de suivre les directives salariales de l'USP. A l'échelle nationale, la moyenne des salaires minimaux des employé-e-s agricoles non-qualifié-e-s se monte à 3'251.- en 2018 (voir graphique 3). En ne prenant en considération que les neuf cantons étudiés, la moyenne s'élève à 3'231.-. Soustraction faite des frais de logement (345.-) et des frais de repas (645.-), les salarié-e-s de ces neuf cantons touchent donc, par mois, entre 2'035.- (VS) et 2'454.- (VD). Cependant, à l'exception notable du canton de Vaud, les directives salariales de l'USP ne tiennent que partiellement compte de l'augmentation du coût de la vie. En effet, calculés en termes réels, les salaires mensuels ont diminué de 35.- entre 2015 et 2018. Enfin, le salaire horaire agricole moyen se monte aujourd'hui, à l'échelle nationale, à 13,95 francs. Mais là encore,

de très fortes disparités existent entre les cantons : l'heure de travail est payée entre 11,85 (Glaris) et 17.50 francs (Genève), soit une différence de près de 50% !

Graphique 3 : salaire agricole minimum des 9 cantons suisses en 2018¹



Tâchons de prendre la mesure de ces quelques chiffres. Selon les dernières données disponibles, le salaire médian suisse (50% sont supérieurs et 50% sont inférieurs) s'élevait en 2016 à 6'502.-, c'est-à-dire près du double du salaire minimum des salarié-e-s agricoles ! La comparaison est d'autant plus représentative, lorsqu'on le rapporte aux différentes régions helvétiques : en 2016, le salaire médian de la Suisse du Nord-Ouest (BS, BL, AG) se monte à 6'700.-, celui de la Région lémanique (GE, VD, VS) à 6'591.-, alors que celui de la Suisse orientale (GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG) s'élève à 6'092.-. Ainsi, comparé à l'économie régionale, il ressort une plus forte disparité dans les conditions salariales des travailleuse-s agricoles de Suisse occidentale que de Suisse orientale. De plus, le salaire minimum moyen suisse des employé-e-s agricoles (3'251.- ; 13,95 francs horaire) est très loin du salaire minimum instauré à Neuchâtel en août 2017 qui s'élève à 20.- de l'heure pour les secteurs secondaire et tertiaire et à 17.- par heure dans l'agriculture.

¹ Le salaire minimum provient des CTT/CCT de chaque canton. Lorsqu'il ne suit pas les directives salariales de l'USP, il a été calculé en prenant en compte le salaire horaire minimum et le nombre d'heures mensuelles de travail. Une moyenne du nombre d'heures a été calculée dans le cas d'une différenciation du travail avec ou sans le bétail (Bâle-Campagne, Fribourg, Valais, Vaud).

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes ! Il est indispensable de repenser rapidement les conditions salariales et de travail dans leur ensemble pour les salarié-e-s du secteur agricole. Les initiatives répétées au niveau cantonal et fédéral pour l'instauration d'un salaire minimum doivent désormais impérativement s'étendre aux employé-e-s du secteur primaire, qui représentent en 2018, plus de 30'000 personnes sur l'ensemble du territoire national.

Une réalité quotidienne qui s'empire !

L'analyse chiffrée présentée dans la partie précédente fournit un aperçu statistique de la situation. Elle masque toutefois les conditions de vie réelles des employé-e-s du monde agricole qui sont difficilement mesurables avec les chiffres de l'OFS, mais qu'il est nécessaire de prendre en compte pour évaluer le plus précisément possible la situation. Depuis une quinzaine d'années, les études qualitatives sur le terrain ont permis de fournir de nombreux éléments pour mieux saisir les différentes facettes de la réalité quotidienne dans le secteur primaire. En outre, problèmes financiers, burnouts et suicides sont régulièrement médiatisés et témoignent des conditions de vie alarmantes de l'ensemble des personnes actives dans la paysannerie suisse. Bien que les répercussions de ces problèmes sur les salarié-e-s soient difficilement mesurables, il est certain qu'elles influencent négativement le quotidien des salarié-e-s.

En 2014, 55% des agriculteur-trice-s interrogés confiaient souffrir de stress élevé au quotidien, notamment en raison de conflits familiaux, d'une surcharge de travail ou encore à cause d'une quantité importante de travail administratif. Selon une étude récente portant sur un échantillon de 1'358 agriculteurs et agricultrices helvétiques, 12% des interrogé-e-s déclarent souffrir d'un burnout, c'est deux fois plus que pour le reste de la population suisse (Reissig 2017). La situation financière est le principal facteur de déclenchement de cette maladie, qui touche d'ailleurs plus les femmes que les hommes. Aux soucis pécuniaires s'ajoutent encore le manque de temps libre, l'isolement social, ainsi que les problèmes de santé. La combinaison de tous ces facteurs, qui s'influencent réciproquement, implique une aggravation des conditions du travail quotidien des paysan-ne-s helvétiques. La détresse financière, en particulier, est la principale cause des suicides dans le monde agricole, tant en

Suisse qu'à l'étranger. D'ailleurs, une vague particulièrement inquiétante de suicides touche la paysannerie suisse : alors que 7% des agriculteur-trice-s suisses déclarent y avoir déjà pensé, le nombre de suicides a été multiplié par deux et demi entre 2009 et 2015 (de 60 à 153 suicides).

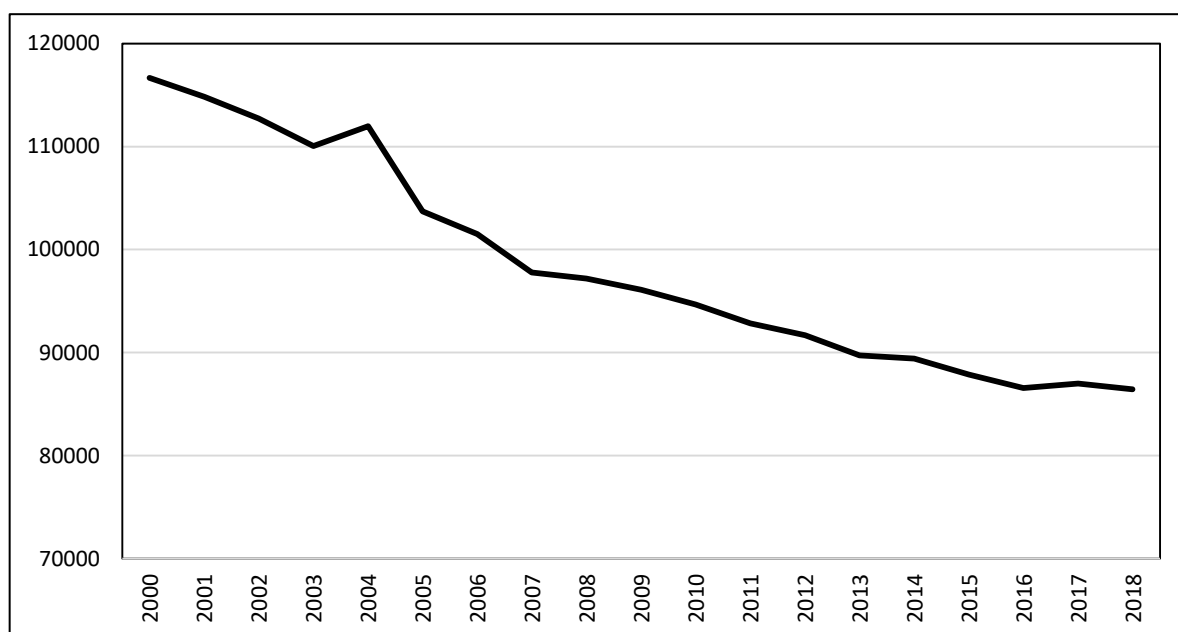
Surcharge de travail, conflits familiaux, difficultés financières et manque de reconnaissance sociale ont ainsi des conséquences désastreuses sur l'identité professionnelle des agriculteurs et des agricultrices helvétiques : ils-elles « semblent vivre cette perte de valeur économique, comme une négation de la valeur fondamentale de leur travail » (Forney, Buxtorf, 2018 : 15). En effet, à une durée de travail hebdomadaire qui dépasse bien souvent les 70 heures correspond un salaire horaire de misère. Et c'est sans compter la nécessité croissante d'exercer une activité accessoire, qui représente une charge de travail supplémentaire, pour pouvoir tout simplement survivre !

A la lumière de ces constats, une première conclusion s'impose : les conditions de travail des personnes actives dans l'agriculture suisse stagnent depuis maintenant bien trop longtemps. Malgré quelques améliorations çà et là au niveau cantonal, la situation dans son ensemble est très préoccupante. Il est indispensable de développer des formes de solidarités envers les travailleur-euse-s agricoles pour soutenir leurs revendications de conditions de vie dignes du début du 3^e millénaire. Car disons-le, nous sommes bien loin de l'image d'Epinal véhiculée par l'USP et les acteurs de la grande distribution : en réalité, le coq sur le fumier représente une vision idéalisée et s'apparente bien plus à des employé-e-s embourbé-e-s qui se démènent au quotidien pour garantir l'avenir de la paysannerie suisse.

La structure des emplois agricoles en pleine mutation !

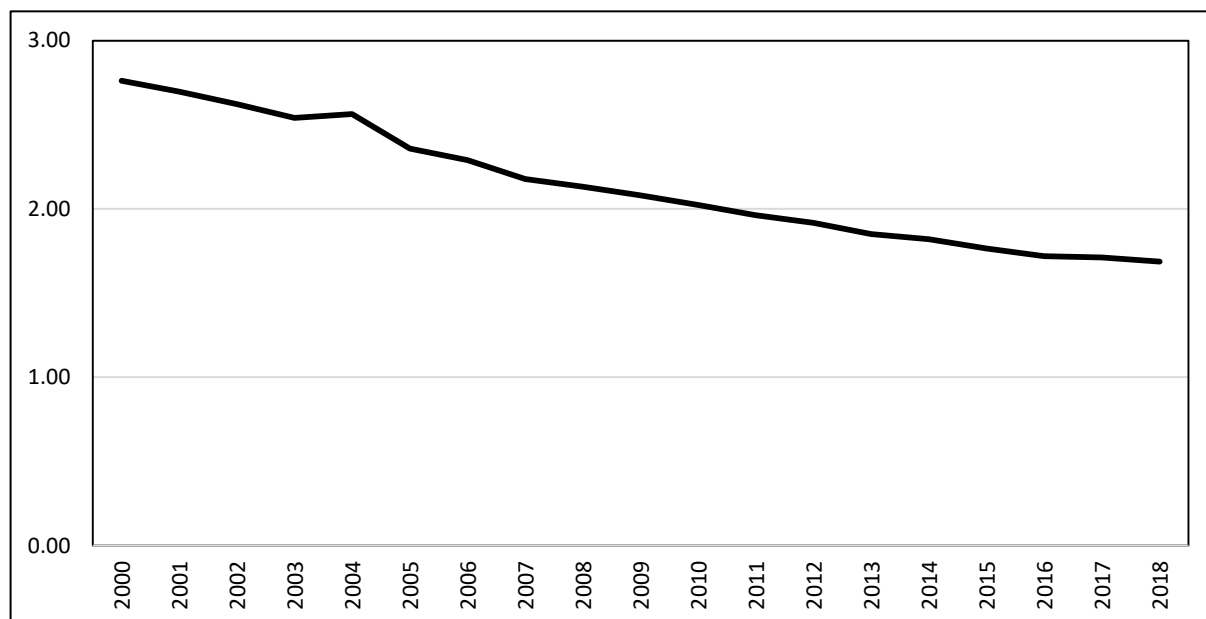
Dans les 9 cantons étudiés, la population active dans le secteur agricole a diminué en moyenne de 25.5%, passant de 116'655 personnes au tournant du siècle à 86'436 en 2018, soit une chute de plus de 30'000 personnes (30'219), l'équivalent des habitants de la ville de Sion ou de la disparition de plus de 4 postes de travail par jour depuis 2000.

Graphique 4 : nombre de personnes actives dans l'agriculture dans les 9 cantons (2000-2018)



Lorsque l'on rapporte l'effectif de la population active dans l'agriculture à la population totale des 9 cantons, la diminution est encore plus significative : dans ces cantons, elle est amputée de plus d'un tiers (38%) pour la période étudiée. Zurich pointe à la tête de ce classement avec un déclin de 44.5% ; le nombre de personnes occupées dans le secteur agricole ne représente plus que 10'440 individus, soit 0.7% de la population totale du canton en 2018. Zurich est immédiatement suivi par le canton de Fribourg qui connaît une diminution de 44% de sa population active dans le secteur agricole, soulignant ainsi que le phénomène ne se limite pas aux cantons à majorité urbaine. Notons toutefois le recul plus faible des cantons de Genève (20.5%) et de Thurgovie (19%).

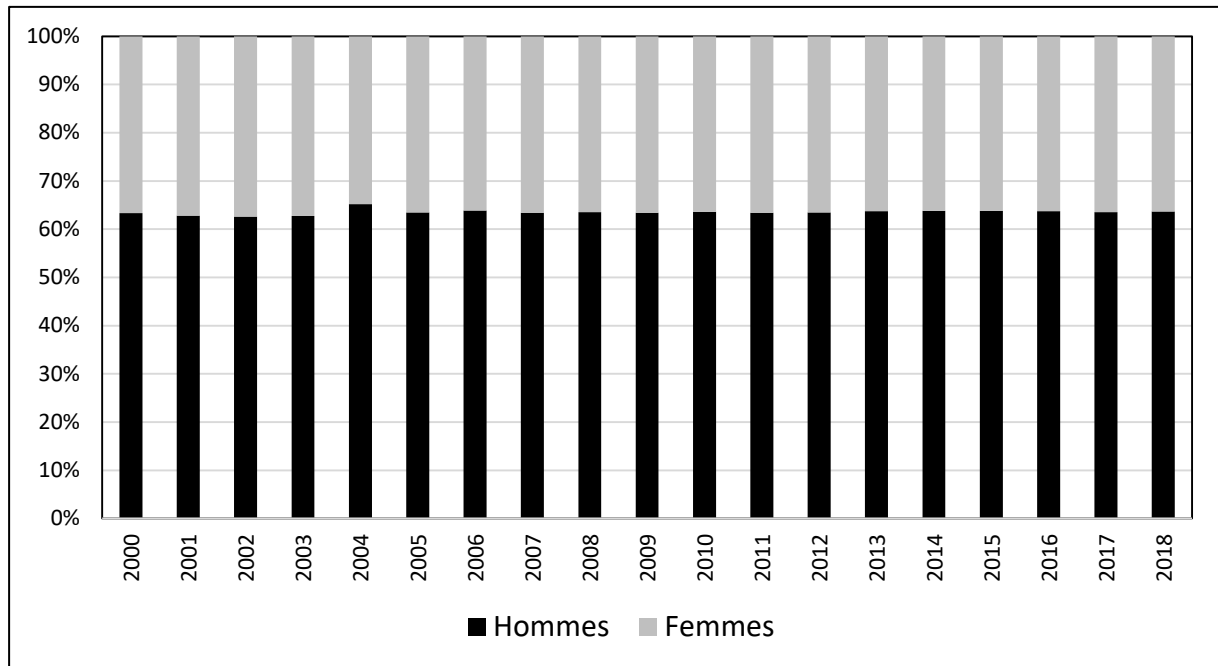
Graphique 5 : part de la population active dans l'agriculture par rapport à la population totale dans les 9 cantons (en %, 2000-2018)



En dépit du déclin global des individus actifs au sein du secteur agricole, une certaine stabilité persiste dans la structure-même de ces emplois. Hormis Genève qui connaît une diminution de 10% des effectifs occupés à plein temps au profit d'une activité à temps partiel, les autres cantons ne connaissent qu'une diminution égale ou inférieure à 6% des emplois à temps plein. Malgré quelques faibles variations au cours de la période, Fribourg ne subit aucun changement depuis 2000 ; la part des emplois à temps plein se situe à 58% dans le domaine agricole, s'inscrivant quelque 11% au-dessus de la moyenne des 9 cantons (47%). Le Valais inverse légèrement la tendance en voyant l'effectif augmenter de 1% en faveur du travail à temps plein.

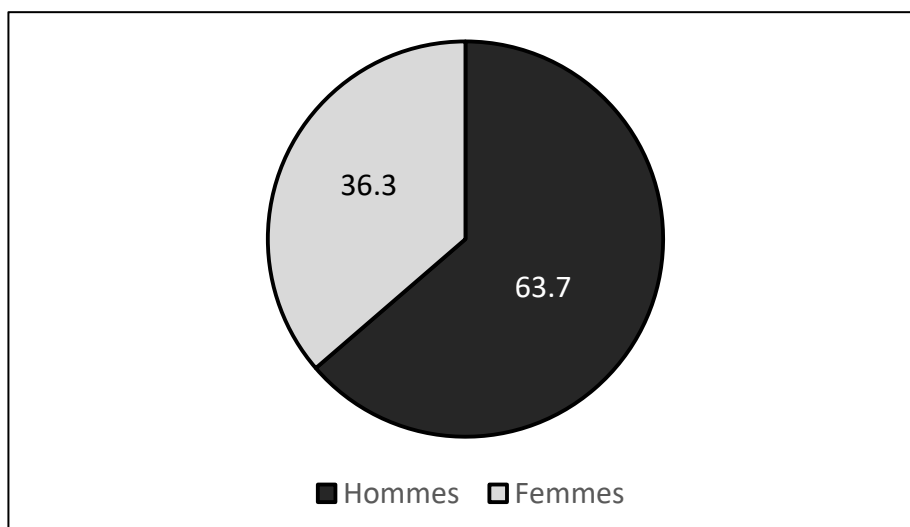
Il en va de même pour la répartition des effectifs des travailleur-euse-s de sexe masculin et féminin. Bien que les effectifs totaux diminuent respectivement de 25.5% et de 26.5% sur la période, la variation entre la proportion d'hommes et de femmes actif-actives dans le secteur agricole reste inférieure à 3%, atteignant une moyenne de 63.5% d'hommes et 36.5% de femmes pour la période 2000-2018.

Graphique 6 : répartition des travailleur-euse-s agricoles selon le sexe, sans distinction du taux d'occupation, dans les 9 cantons (en %, 2000-2018)



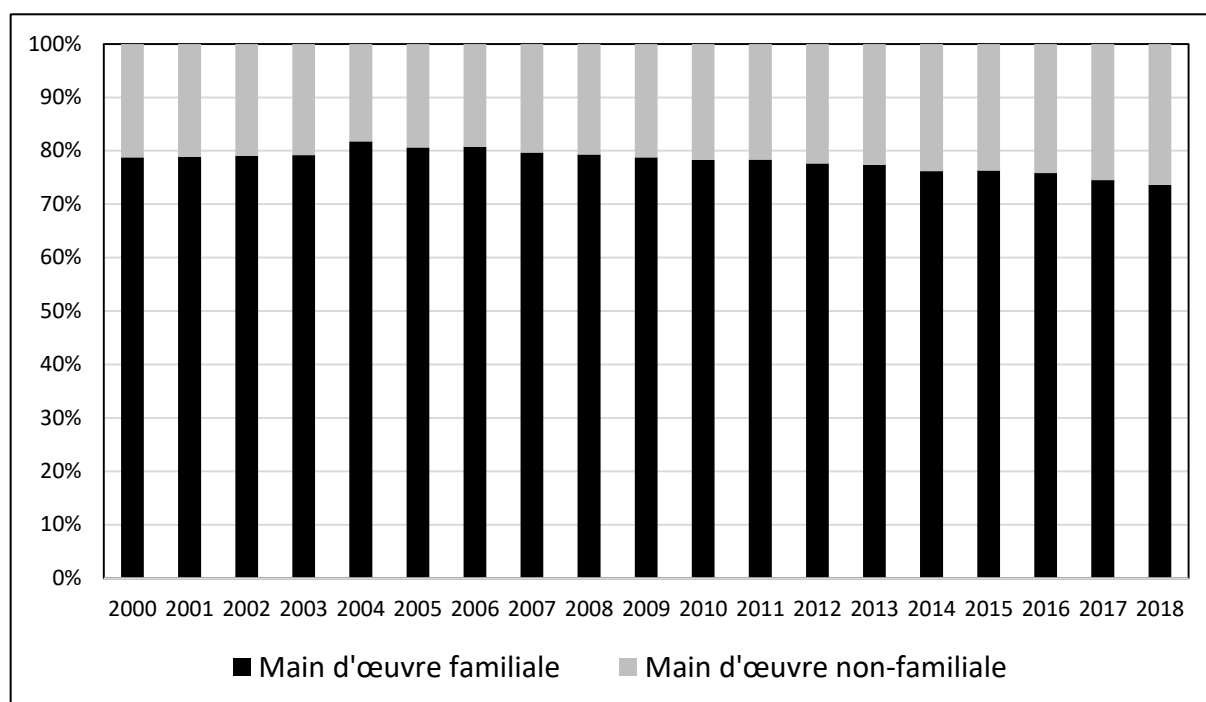
L'année 2018 connaît une légère diminution de la part des travailleuses dans l'agriculture, dans les 9 cantons, par rapport à la moyenne puisqu'elles ne constituent plus que 36.3% de la force de travail. Toutefois, dans les cantons de Genève (+ 6.5%) et Vaud (+ 1%), les femmes gagnent en représentativité sur la période étudiée.

Graphique 7 : répartition des travailleur-euse-s agricoles selon le sexe, sans distinction du taux d'occupation, dans les 9 cantons (en %, en 2018)



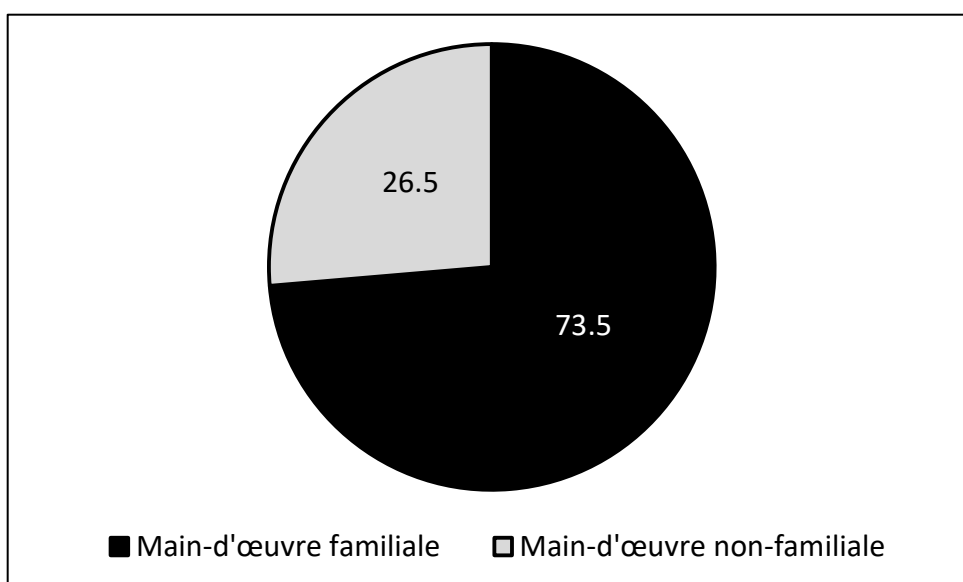
Jusqu'en 2000, la grande majorité de la main-d'œuvre agricole faisait partie de la famille de l'exploitant, représentant quelques 80% des personnes actives dans l'agriculture. Depuis lors, l'effectif de cette main-d'œuvre a chuté de 30.5% dans les 9 cantons étudiés, passant de 91'906 individus au tournant du siècle à 63'658 en 2018. La quantité de main-d'œuvre non-familiale décroît également, mais de manière moins importante : elle passe de 24'749 individus en 2000 à 22'778 en 2018, soit une diminution de 8% en 18 ans. Relevons au passage qu'environ 80% des exploitations n'ont pas recours à de la main-d'œuvre salariée, si ce n'est lors de situations ponctuelles (récoltes, soins au bétail, etc.). En termes relatifs cette fois, la part de la main d'œuvre familiale connaît également un déclin loin d'être anodin. Si elle représentait 79% de la totalité des personnes actives en 2000, elle descend à 73.5% en 2018, laissant une place toujours plus grande à la main-d'œuvre non-familiale qui compte désormais pour 26.5% de la totalité de la population active dans l'agriculture contre 21% en 2000.

Graphique 8 : répartition de la main-d'œuvre selon l'appartenance à la famille dans les 9 cantons (en %, 2000-2018)



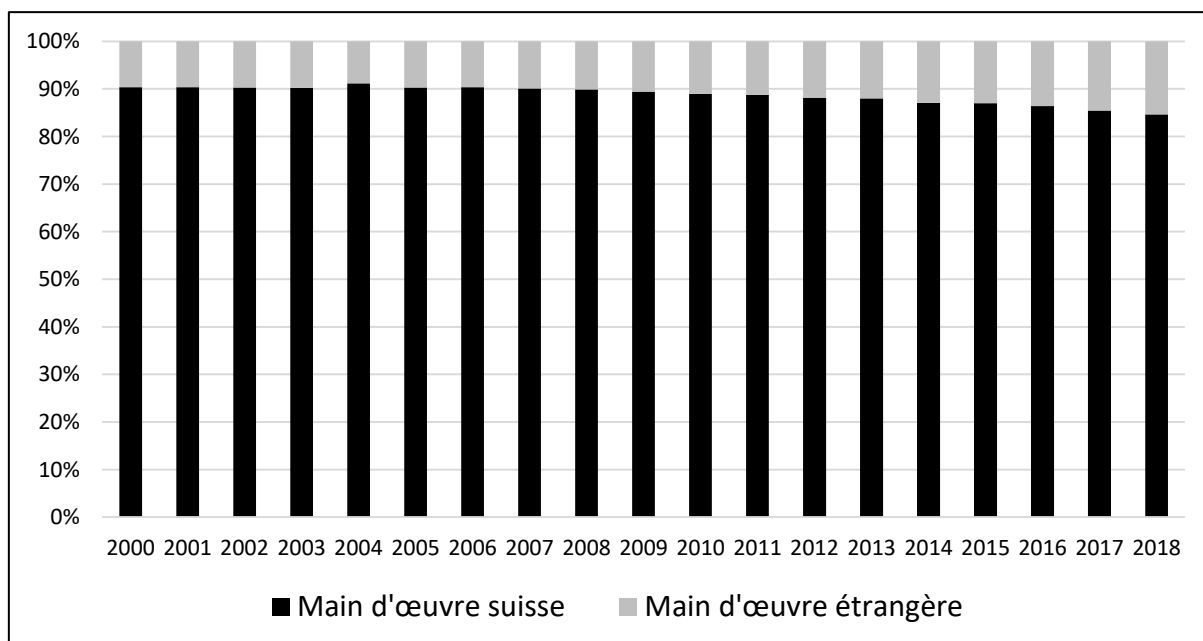
En conséquence, le secteur agricole délaisse la structure d'exploitation familiale, durant cette période et pour les 9 cantons étudiés, pour s'orienter toujours davantage vers une agriculture de type industrielle, recourant à des travailleur-euse-s externes à la famille, et ce particulièrement en Thurgovie et en Valais où l'effectif de la main-d'œuvre non-familiale a respectivement progressé de 7.5% et de 30% en un peu moins d'une vingtaine d'années.

Graphique 9 : répartition de la main-d'œuvre selon l'appartenance à la famille dans les 9 cantons (en %, 2018)



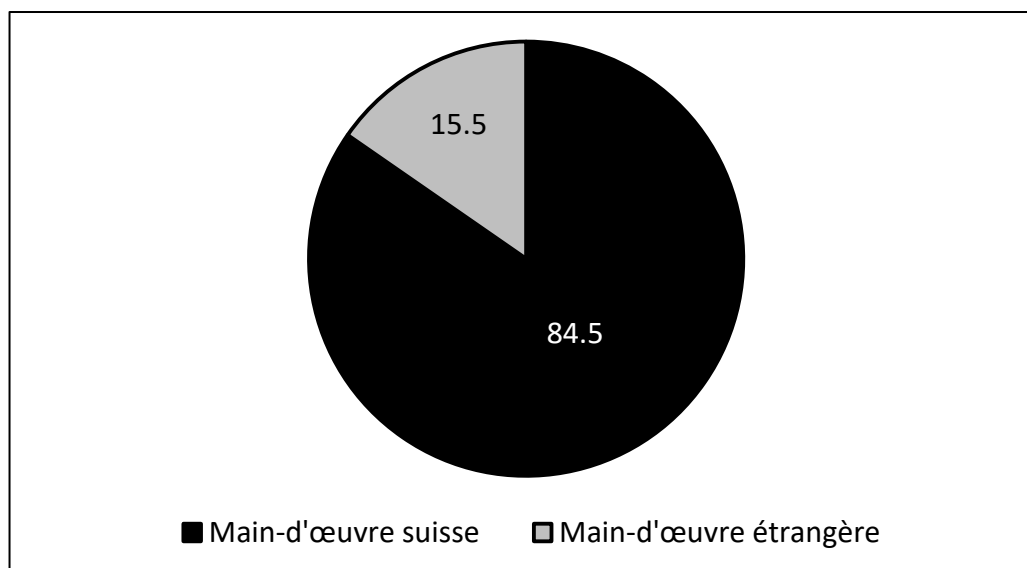
Un autre élément très important de la structure agricole suisse est le recours à des travailleur-euse-s étranger-ère-s. Leur effectif a progressé de 17.5% passant de 11'277 à 13'272 personnes sur la période alors que le nombre de travailleurs et travailleuses helvétiques a connu une diminution de 30.5% passant de 105'378 personnes actives suisses à 73'158. Les cantons de Fribourg (+ 21.5%), de Berne (+ 31.5%), du Valais (+ 48%) et de Thurgovie (+ 76%) figurent en tête des plus importantes progressions des effectifs d'employé-e-s étranger-ère-s, alors que Vaud (- 1%), Genève (- 3%) et Bâle-Campagne (- 22.5%) voient leurs effectifs diminuer.

Graphique 10 : répartition de la main-d'œuvre suisse et étrangère dans les 9 cantons (en %, 2000-2018)



Toutefois, la part de la main-d'œuvre étrangère n'évolue que de 5.7% dans les 9 cantons pour la période étudiée, atteignant en 2018 15.5% du total des employé-e-s du secteur. A cela, il faut ajouter un élément difficilement quantifiable, mais qu'il est indispensable de prendre en compte : la part des salarié-e-s non-déclaré-e-s. Malgré les propos de l'USP qui prétend que le travail au noir est révolu dans l'agriculture suisse, plusieurs études mentionnent qu'environ 8'000 travailleurs et travailleuses non-déclaré-e-s sont actuellement employé-e-s dans le domaine agricole, principalement d'origine étrangère (Bopp, Affolter : 99).

Graphique 11 : répartition de la main-d'œuvre suisse et étrangère dans les 9 cantons (en %, en 2018)

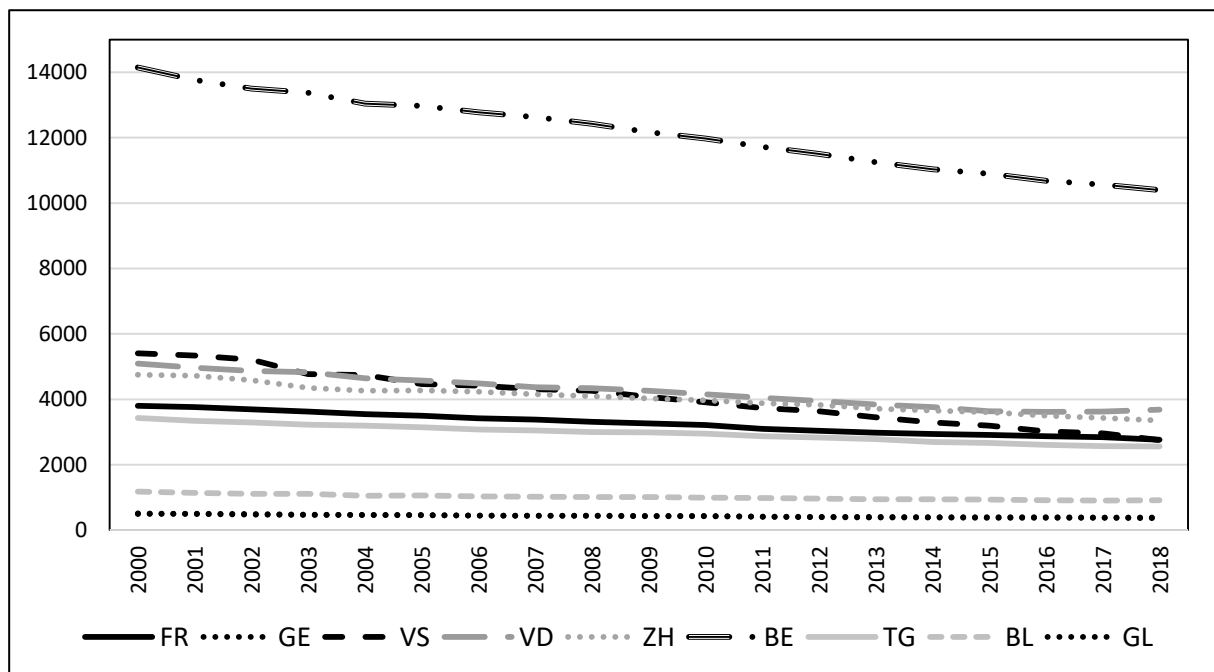


Sur la période 2000-2018, on observe donc un changement structurel notable de l'agriculture au sein des 9 cantons étudiés. D'une part, la population qu'elle occupe diminue massivement : en 20 ans, c'est plus d'un quart de la population active qui quitte le secteur agricole ! D'autre part, l'agriculture quitte progressivement les modèles d'exploitation centrés sur la main-d'œuvre familiale pour s'ouvrir à la force de travail extérieure et particulièrement étrangère dans la quasi-totalité des cantons, indépendamment de leur proximité aux frontières du pays. En effet, en l'espace de deux décennies, la main-d'œuvre familiale diminue de plus de 30% au profit d'employés non-familiaux et étrangers. Si cette restructuration dans les emplois agricoles permet de répondre à une concurrence toujours plus importante au sein du secteur agricole, elle témoigne surtout de conditions de travail qui ne permettent plus aux exploitations familiales de faire face à la situation et qui sont contraintes d'avoir recours à une main-d'œuvre extérieure. Dans cette perspective, la concentration des exploitations agricoles constitue également un moyen d'affronter la libéralisation croissante du marché et la concurrence qui l'accompagne.

La concentration des exploitations agricoles

Pour l'ensemble des 9 cantons, le nombre d'exploitations a chuté de près de 30% entre 2000 et 2018 passant de 38'785 à 27'158, dépassant ainsi légèrement la baisse au niveau suisse de 28.3%. En termes journaliers, cela équivaut à plus d'un domaine qui disparaît chaque jour dans les 9 cantons depuis le tournant du siècle et près de 3 par jour pour la Suisse !

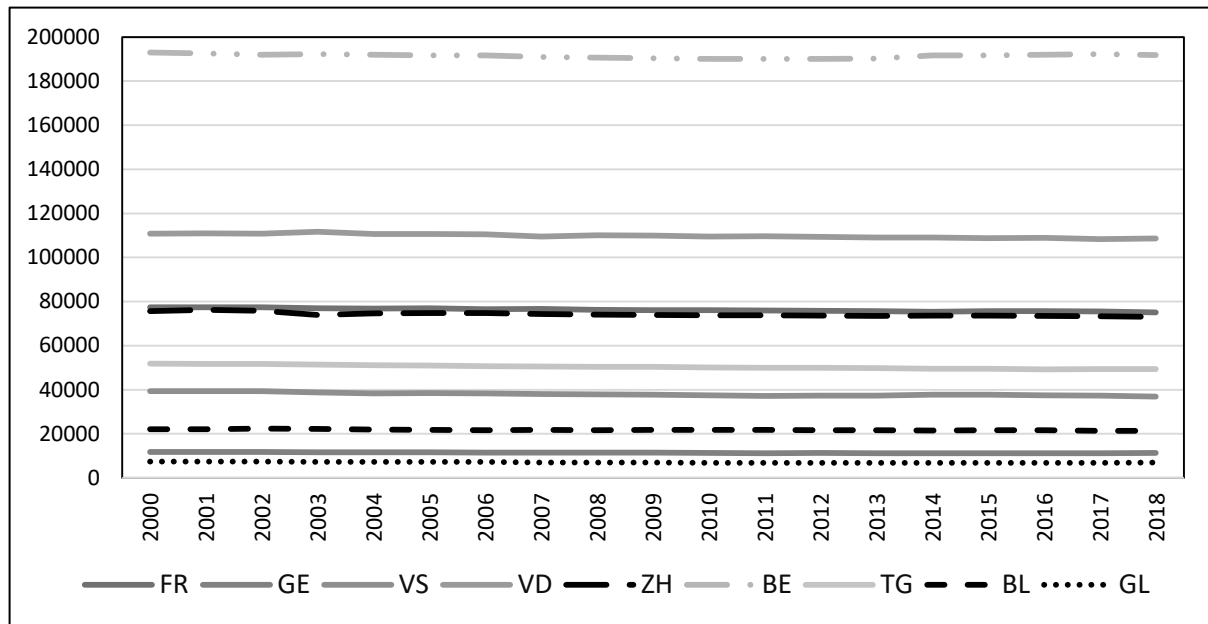
Graphique 12 : évolution du nombre d'exploitations dans les 9 cantons



Le Valais est particulièrement touché puisqu'il perd près de la moitié de ses exploitations sur la période, avec une chute de 49% alors que Genève est le canton le moins touché par cette diminution avec un recul de 21%. Relevons également que le canton de Berne, le plus important canton agricole suisse, accuse une perte de plus de 25% du nombre d'exploitations sur son territoire.

Cette réduction du nombre d'exploitations n'est qu'en partie due à une réaffectation des sols puisque sur l'ensemble des 9 cantons, la Surface agricole utile (SAU) ne diminue que de 2.5%, passant de 589'585 ha en 2000 à 574'647 ha en 2018, réduction légèrement inférieure à l'évolution helvétique (- 2.6%). Les cantons de Glaris et du Valais sont les plus touchés avec un recul respectif de la SAU de 6.8% et de 6.2%.

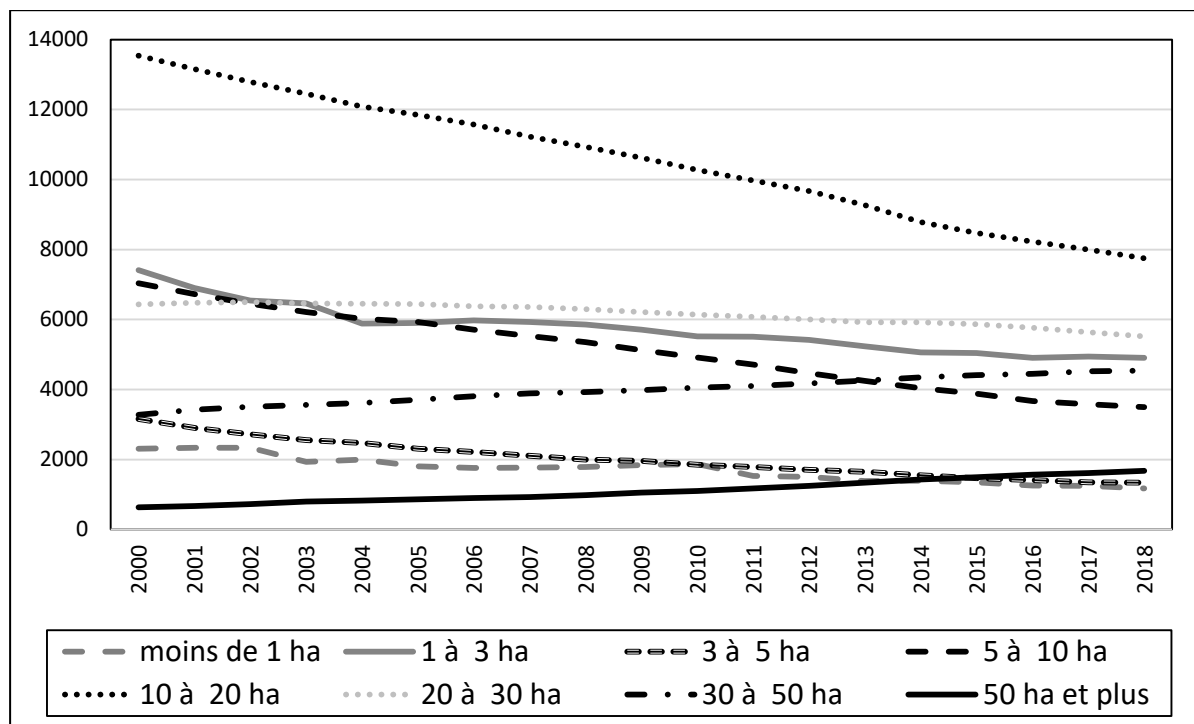
Graphique 13 : évolution de la SAU dans les 9 cantons



Si la diminution de la SAU n'explique pas la chute du nombre d'exploitations dans les 9 cantons, c'est en s'attardant sur la structure de ces dernières que nous trouvons une explication. Pour la période étudiée, toutes les exploitations inférieures à 30 ha ont connu une nette diminution. Les plus touchées d'entre elles sont celles qui comptent de 3 à 5 ha et de 5 à 10 ha ; elles voient leurs effectifs respectifs chuter de 57.5% et de 50% entre 2000 et 2018. Cette tendance est confirmée au niveau suisse puisqu'elles abandonnent respectivement 53.5% et 48.5% de leur total original. Dans les cantons de Berne et du Valais, les domaines de 3 à 5 ha diminuent de près de deux tiers, soit 63% et 64% ! Le Valais connaît d'ailleurs la plus forte chute des exploitations de moins d'un hectare puisqu'entre 2000 et 2018, leur nombre a diminué de 75.7% ! Seul Genève fait figure d'exception avec un gain de 9.75% du nombre de domaines entre 1 et 3 ha sur la période. Comment expliquer cette chute si importante des petites exploitations agricoles ? La principale raison est la politique de libre-échange agricole pratiquée par les autorités fédérales. Mis en compétition avec des produits du monde entier, les petit-e-s agriculteur-trice-s helvétiques ne peuvent plus supporter cette concurrence et n'ont d'autre choix que de concentrer les activités afin de réduire au maximum les coûts d'exploitation, ce qui se répercute sur les salaires des employé-e-s.

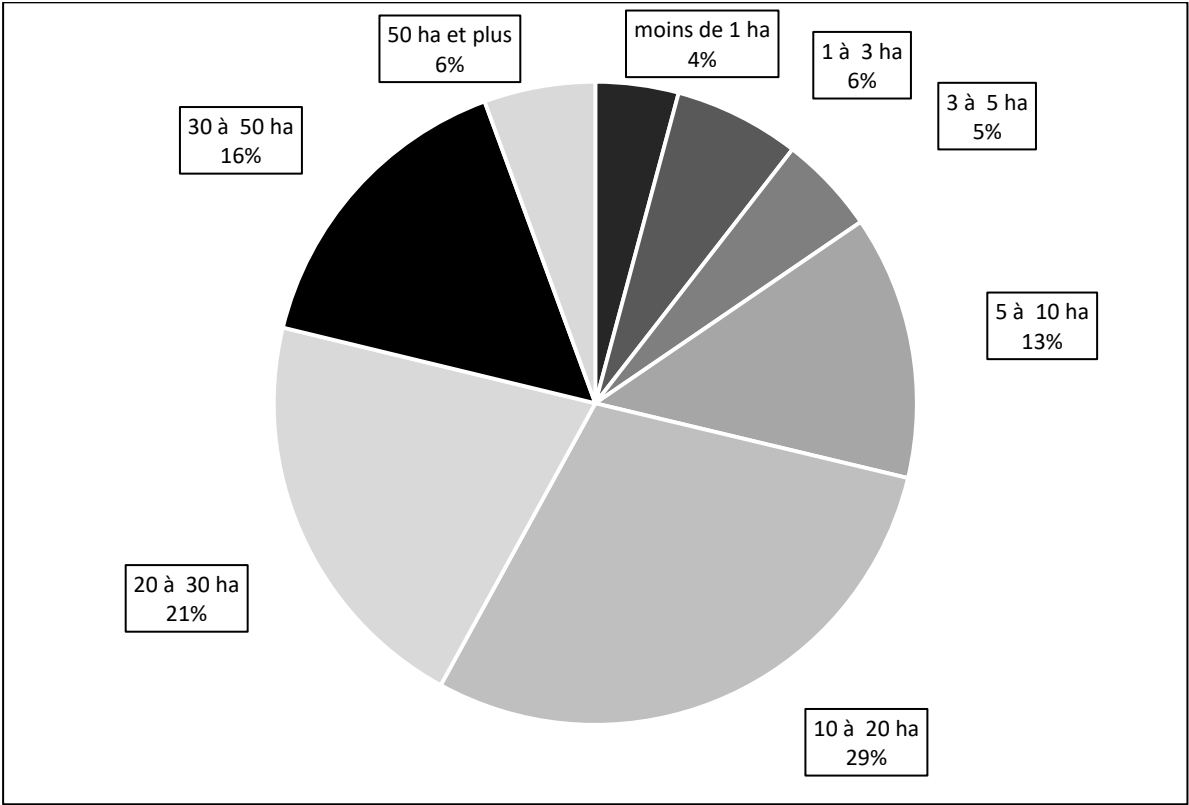
En dernier ressort, cette diminution profite aux plus grandes exploitations qui voient leur nombre croître de manière extraordinaire sur la période. Au niveau des 9 cantons, les domaines de 30 à 50 ha connaissent une croissance de 38.5% passant de 3275 à 4541 entre 2000 et 2018. Toutefois, dans les cantons de Vaud et de Genève, elles abandonnent 6.5% et 37% de leur effectif. Plus impressionnant encore, le nombre d'exploitations de plus de 50 ha progresse de 163% passant de 638 à 1680, se plaçant nettement au-dessus de la tendance helvétique (+ 136%). Zurich enregistre la plus forte hausse avec une augmentation de 267.5% devant Fribourg (221.5%) et la Thurgovie (209.5%).

Graphique 14 : évolution des types d'exploitation selon la taille dans les 9 cantons



On assiste donc à un changement important du type d'exploitation sur la période. Les exploitations de moins de 20 ha ont toutes diminué leur importance sur l'échiquier agricole, abandonnant jusqu'à 4.5% pour les exploitations entre 10 et 20 ha. Les trois plus grands types d'exploitation gagnent respectivement 3.5% (20-30 ha), 7.5% (30-50 ha) et 4% (50 ha et plus) entre 2000 et 2018, s'inscrivant dans la tendance helvétique. On assiste alors à une réelle concentration des exploitations agricoles, au détriment des petits domaines, élément qui confirme la dynamique tendant vers une agriculture de type industrielle.

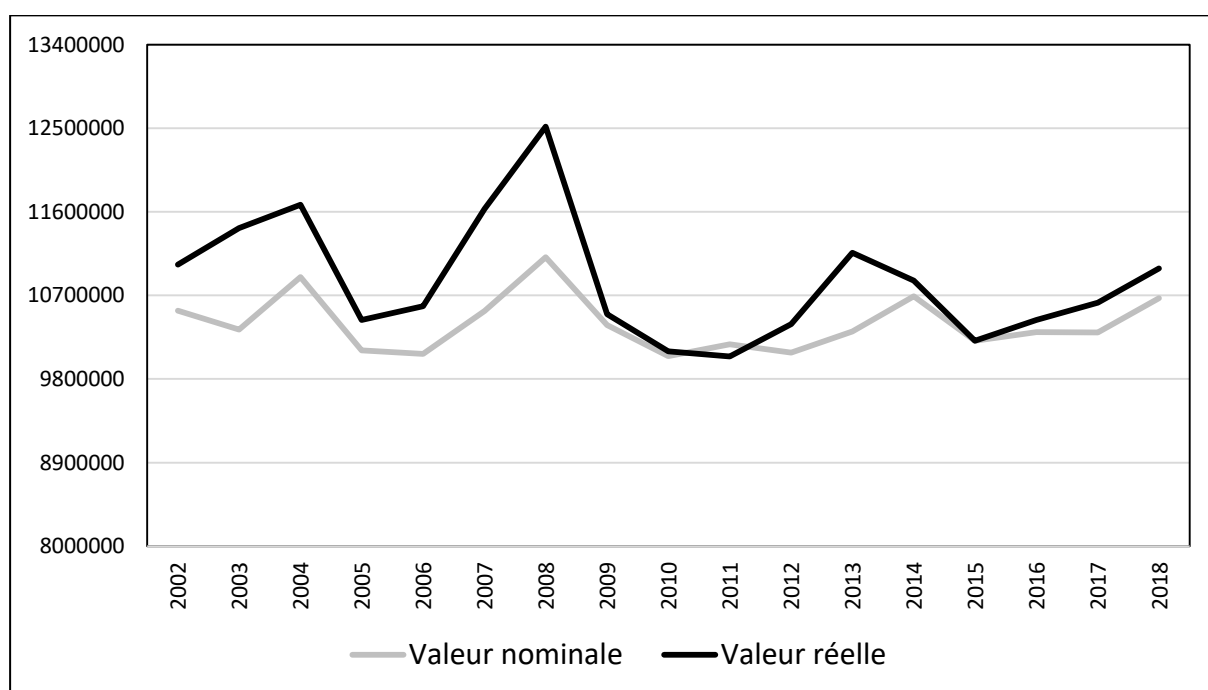
Graphique 15 : répartition des exploitations selon la taille dans les 9 cantons, en 2018



Une production agricole qui stagne, mais des revenus qui augmentent !

Depuis le début du siècle, la production agricole totale helvétique a légèrement augmenté. Exprimée en valeur absolue, elle est passée de 10'536 millions de francs en 2002 à 10'669 millions en 2018 (+ 1.2%). En prenant en compte l'indice de la production agricole calculé par l'OFS, le résultat adapté indique une diminution réelle de la production agricole de 1.6% sur l'ensemble de la période.

Graphique 16 : évolution de la production agricole totale suisse (2002-2018)



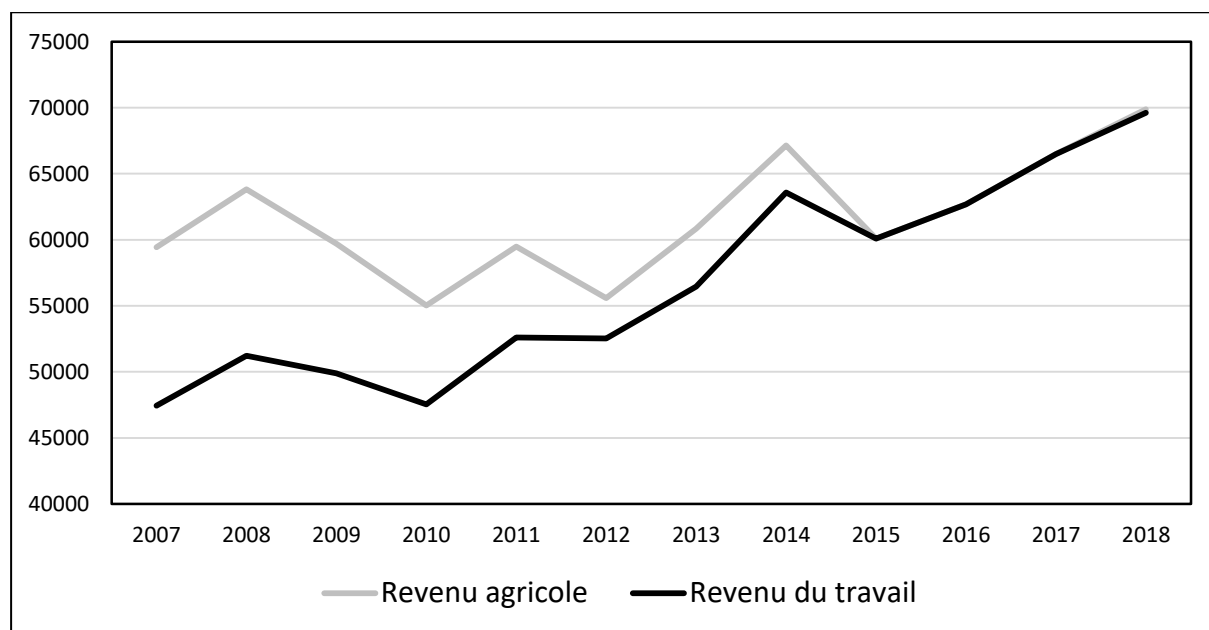
L'évolution de la production agricole totale des neuf cantons étudiés correspond dans les grandes lignes ($\pm 5\%$) à l'évolution nationale, à l'exception notable du canton du Valais qui connaît une croissance de l'ordre de 15%. Par contre, en ne prenant en considération que les dix dernières années (2008-2018), la production totale agricole accuse une baisse sensible dans l'ensemble des cantons, en particulier dans les cantons de Berne (- 16%) et de Fribourg (- 14,5%). Enfin, en rétrécissant encore la période aux années 2013-2018, l'évolution est plus contrastée. D'une part, trois cantons de Suisse-occidentale (Genève, Valais et Vaud) connaissent une croissance de la production, variant entre 2% et 10%. D'autre part, les autres cantons analysés (Berne, Bâle-Campagne, Fribourg et Thurgovie) voient leur production agricole diminuer de 1% à 6%, tandis que celle de Zurich et Glaris ne varie pas.

Un constat s'impose : de manière générale, la production agricole totale suisse connaît une légère tendance à la baisse, quelle que soit la période considérée. Si certains cantons de l'ouest de la Suisse affichent certes une évolution contrastée, elle ne doit toutefois pas masquer la situation de fond.

Chaque année, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) publie un *Rapport agricole* qui fournit des données sur les conséquences de la politique agricole suisse. Basé sur l'étude comptable de plus 3'000 exploitations témoins, jugées révélatrices de la situation économique agricole au niveau fédéral, ce rapport nous renseigne sur l'évolution des revenus dans le secteur agricole.

Depuis une dizaine d'années, ce revenu a beaucoup fluctué mais accuse une tendance à la croissance, particulièrement marquée depuis 2015. La hausse est d'autant plus importante si l'on considère le revenu du travail qui sert à rémunérer les salarié-e-s travaillant sur l'exploitation, correspondant au revenu agricole après déduction des intérêts calculés sur les capitaux propres. En effet, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie sur la période 2007-2018, le revenu du travail a quasiment augmenté de moitié (+ 46%). Relevons enfin qu'avec un taux négatif des obligations fédérales à dix ans, l'intérêt est égal à zéro depuis trois ans, ce qui signifie que l'évolution des revenus agricoles et du travail est identique.

Graphique 17 : revenu agricole et revenu du travail en Suisse (en francs constants, 2011 = 100)



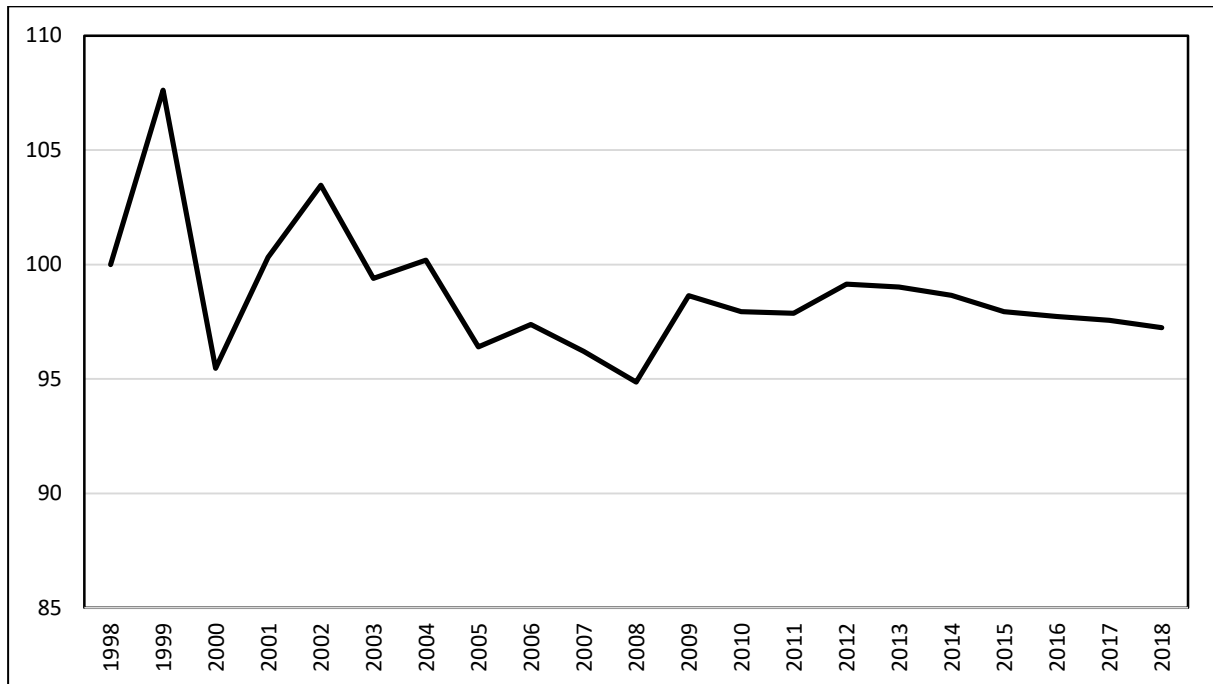
Tâchons de faire le point sur la situation de l'agriculture helvétique avant de poursuivre. La production totale s'inscrit dans une tendance à la baisse depuis une vingtaine d'années pour une SAU qui ne varie que très légèrement, le nombre de petites structures diminue de façon drastique au profit d'un renforcement des grandes exploitations et le revenu croît de manière importante depuis une dizaine d'années. La combinaison de ces éléments signifie que le mouvement de concentration des activités agricoles permet de dégager des marges toujours plus confortables. En effet, alors que le passage vers une agriculture de type industrielle permet très clairement de réaliser des économies d'échelle et ainsi d'accroître les revenus, les conditions de travail des salarié-e-s agricoles continuent elles à stagner : elles travaillent dans des conditions précaires et ne profitent à aucun moment de l'augmentation des revenus ! Il est impératif de redistribuer équitablement les revenus agricoles en leur faveur en développant des formes de solidarités à leur égard !

Une paysannerie suisse subventionnée et surendettée

Les collectivités publiques jouent un rôle fondamental dans le soutien de l'agriculture helvétique. Leur intervention influence en effet largement les conditions dans lesquelles évolue l'agriculture suisse. Elles subventionnent, tout d'abord, largement la paysannerie suisse. Ensuite, la politique douanière fédérale détermine en grande partie le degré de protection des agriculteur-trice-s suisses. Enfin, le taux d'intérêt agricole pratiqué par les banques cantonales, qui détiennent la plus grande partie des crédits agricoles, est un outil permettant d'influer sur la situation financière des exploitations agricoles. Malgré ces nombreux outils, les paysan-ne-s suisses sont très lourdement endettés.

Selon le dernier rapport de l'OCDE, la Confédération suisse est le pays qui subventionne le plus fortement son agriculture parmi l'ensemble des Etats membres de l'OCDE. En 2018, la Confédération a déboursé 3,639 milliards de francs pour l'agriculture et l'alimentation, soit environ 5% des dépenses totales de l'Etat fédéral. A titre de comparaison, ce montant représente environ 1.20 francs par habitant et par jour, contre 30 centimes dans les pays européens, soit 4 fois plus.

Graphique 18 : évolution de l'indice des dépenses fédérales en faveur de l'agriculture et de l'alimentation (1998 = 100)



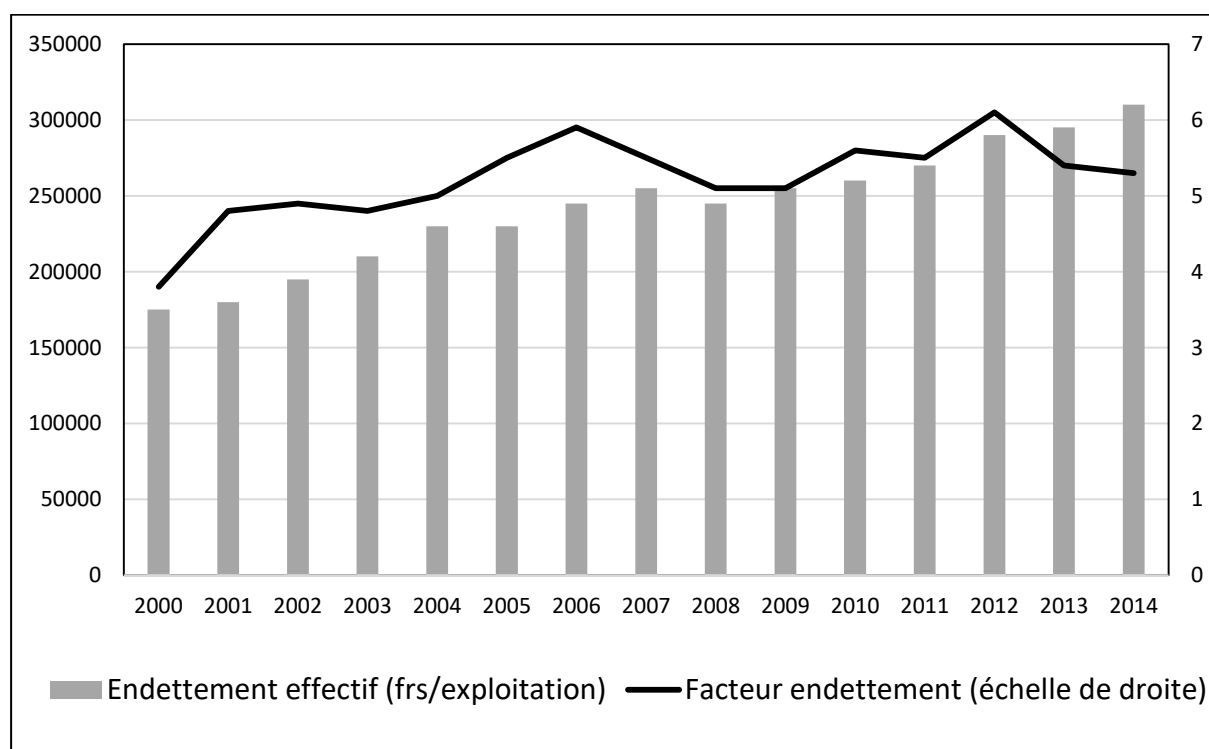
Depuis une dizaine d'années, le montant alloué à l'agriculture n'a quasiment pas évolué ; depuis 1998, il a même baissé de 2,5%. Ces fonds, qui sont destinés à soutenir la production et la vente, à rémunérer certaines prestations en faveur de la société (paiements directs) et à améliorer les bases de production et les mesures sociales, représentent actuellement un peu moins de 60% des revenus de l'ensemble des exploitations agricoles helvétiques.

Or, toutes les études le montrent, la politique agricole fédérale ne profite pas aux agriculteurs et agricultrices ! En 2018, seule la moitié des 3,6 milliards profite réellement aux acteurs de la paysannerie suisse, l'autre moitié étant accaparée par les grandes chaînes de transformation et de distribution. A titre d'exemple, une trentaine d'entreprises de transformation a reçu, en 2012, plus d'un million de francs chacune. Ainsi, alors que les subventions fédérales sont censées soutenir le développement des activités agricoles helvétiques, elles ne servent en dernier ressort qu'à nourrir les marges des grandes enseignes, au détriment des paysan-ne-s qui en auraient vraiment besoin.

Fort de ce constat, comment se fait-il que les autorités publiques continuent à tolérer que les salarié-e-s agricoles touchent quelques 3'200.- pour plus de 50 heures de travail hebdomadaire ? Pourquoi versent-elles de telles subventions, dont une moitié seulement contribue à soutenir réellement la paysannerie suisse ? Il serait grand temps de repenser l'affectation finale des subventions fédérales pour qu'elles cessent d'alimenter les marges des grandes entreprises, qui, on le verra, ne témoignent qu'une attention dérisoire aux revenus des producteur-trice-s ! Ce serait en effet l'occasion d'accroître l'allocation de ces montants à une amélioration des conditions de vie et de travail des travailleur-euse-s agricoles.

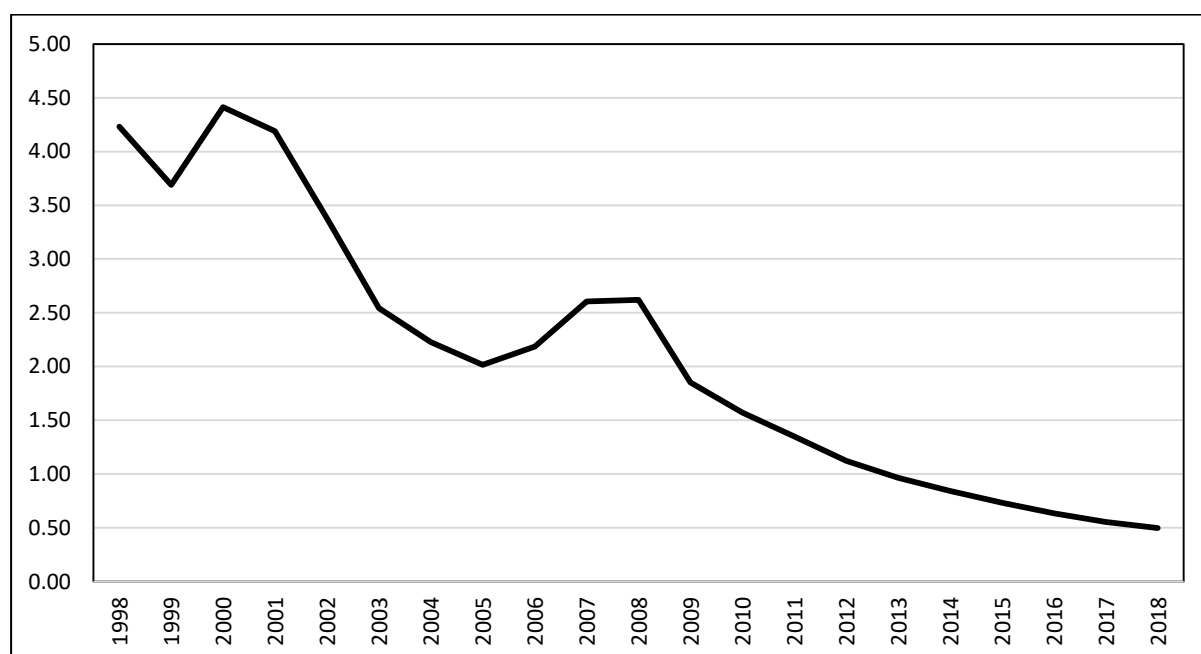
Malgré ces subventions, la paysannerie suisse souffre d'un endettement chronique qui ne cesse de s'aggraver. Selon les données à disposition, l'endettement en francs par hectare s'est accru d'environ 20% entre 2010 et 2016, passant de 26'327.- à 31'316.-. Même constat du côté de l'endettement par hectare de SAU : durant la même période, il passe de 2700.- à 3150.-, soit une augmentation de 17%. Cette situation implique que le facteur d'endettement – qui représente le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si toute la trésorerie y était consacrée – ne cesse d'augmenter depuis le début du millénaire. Ainsi, en l'espace d'une quinzaine d'années, le facteur d'endettement a augmenté d'une année et demi.

Graphique 19 : endettement effectif et facteur d'endettement à l'échelle suisse



Un autre élément permet de bien saisir l'ampleur du problème : le taux d'endettement de l'ensemble de l'agriculture suisse était de 44% en 2008, alors que les crédits hypothécaires représentaient, à cette même date, 53% de la dette agricole totale. A ce propos, il faut relever que la diminution des taux d'intérêt moyens agricoles depuis une vingtaine d'années va certainement contribuer à alléger la situation financière des paysan-ne-s suisses : selon les données de la Banque nationale suisse, ils diminuent en effet de plus de 60% entre 1998 et 2018.

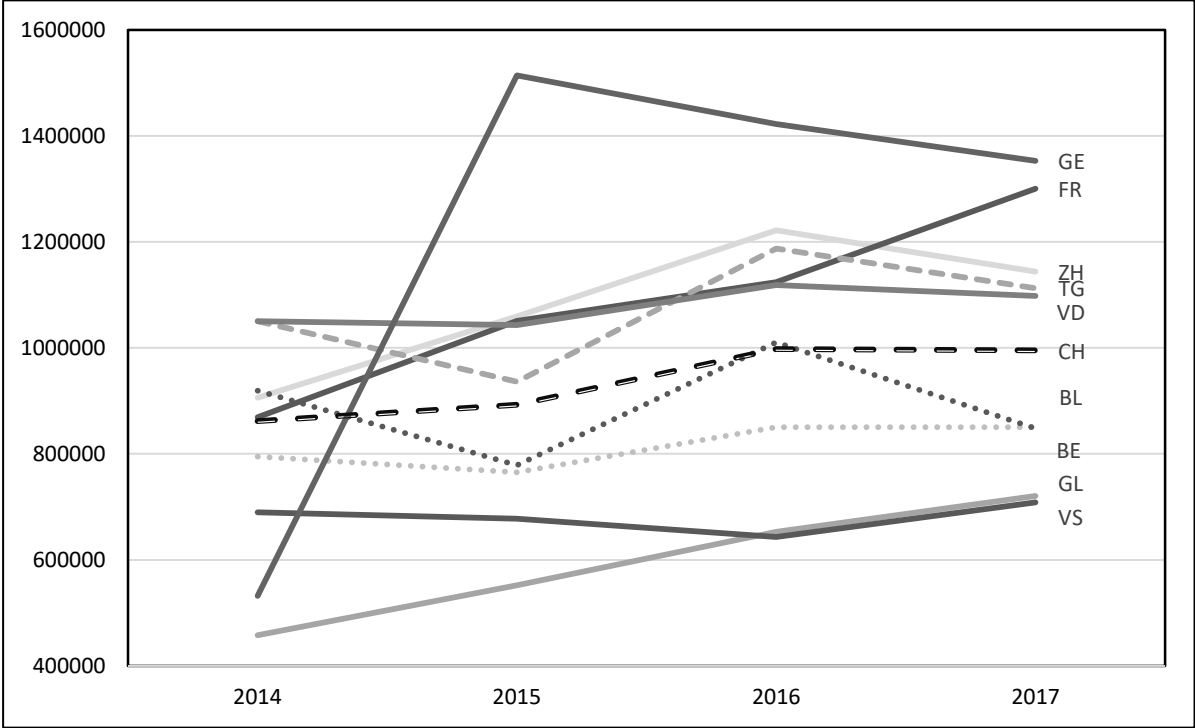
Graphique 20 : évolution du taux agricole moyen suisse (en termes réels, 1998 = 100)



Or, l'endettement a des effets considérables, tant sur la santé morale des paysan-ne-s suisses que sur la santé économique de l'agriculture en générale. Selon toutes les études qualitatives, il est en effet la principale cause des dépressions, burnouts et suicides... et c'est sans compter qu'il est le premier responsable de la fermeture des petites structures agricoles. En 2010, le Conseil fédéral estimait ainsi que la dette de l'ensemble de l'agriculture suisse se montait à plus de 18 milliards de francs. Malgré ces constats alarmants, la situation ne cesse d'empirer. Selon les données de l'USP, si le nombre de crédits d'investissement diminue sur l'ensemble du territoire (- 6%), le montant individuel de chaque emprunt croît de manière très importante (+ 15%) sur la période 2014-2017. Cela signifie que le processus de concentration des exploitations agricoles engendre un recours à

des montants toujours plus importants pour se financer. Dans cette situation, les petites exploitations auront de plus en plus de peine à supporter la concurrence de ces grandes exploitations, ce qui impliquera inévitablement une dégradation des conditions de vie et de travail des salarié-e-s actifs-actives au sein des petit-e-s structures qui feront les frais de ce processus de concentration.

Graphique 21 : capital emprunté (en francs/exploitation) dans les 9 cantons (2014-2017)



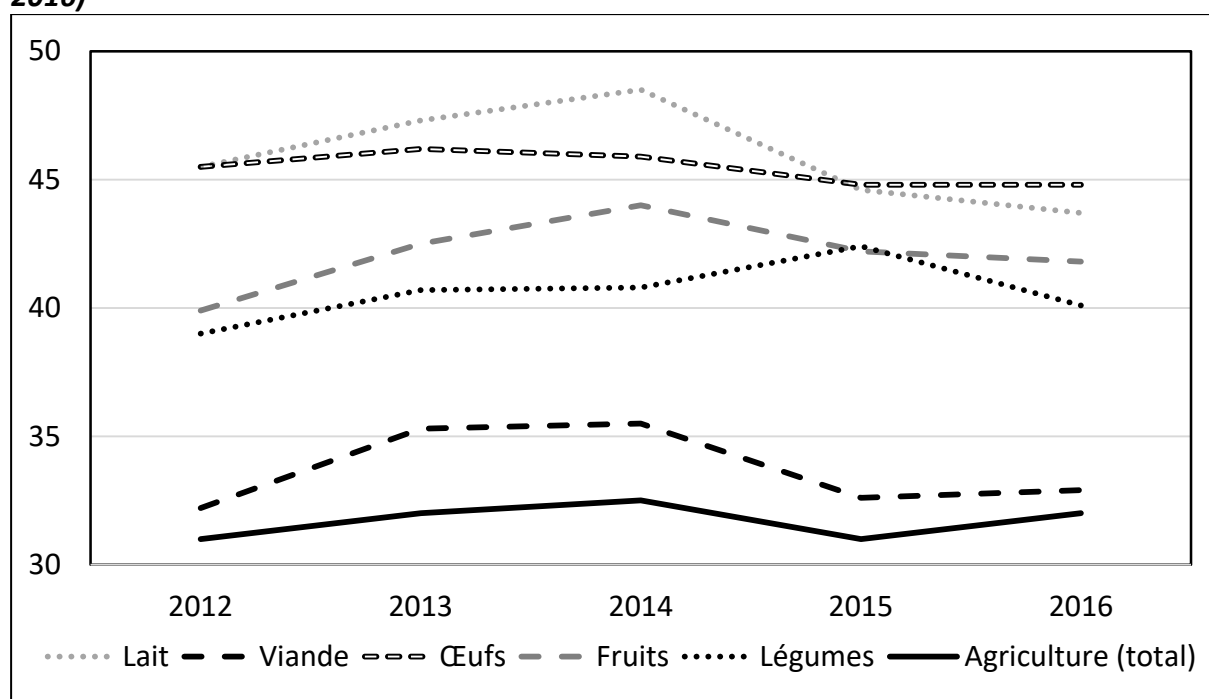
Le rôle des acteurs de la grande distribution

Les acteurs de la grande distribution jouent un rôle central dans la redistribution des richesses issues de la production agricole suisse. D'une part, les deux grands distributeurs Migros et Coop représentent à eux deux près de 50% du marché de détail des denrées alimentaires, avec des pics à presque 80% pour certains produits. En se positionnant comme les principaux acheteurs de la production agricole, ils peuvent exercer une pression croissante sur les prix payés aux producteur-trice-s, ceux-ci ne disposant que de très peu d'outils de négociation. A son tour, cette situation duopolistique engendre une concentration de la production et pousse à des performances de rendement toujours plus importantes, c'est-à-dire à une pression constante vers le bas sur les revenus des producteur-trice-s et par conséquent sur les salaires des travailleur-euse-s. D'autre part, l'écrasement des prix dans la grande distribution implique une diminution des revenus des agriculteur-trice-s, puis par ricochet, de ceux des travailleur-euse-s agricoles qui se retrouvent en bout de chaîne. En dernier ressort, ce sont donc bien les salarié-e-s agricoles qui font les frais de la politique des grandes enseignes.

Tâchons maintenant d'évaluer plus précisément le rôle économique des acteurs de la grande distribution. Selon l'indice des prix à la production agricole calculé par l'OFS, les prix de l'ensemble des produits agricoles ont diminué de 1.5% entre 2012 et 2016. Comment cette baisse se répercute-elle sur les montants versés aux producteur-trice-s ? Bien que nous ne disposions pas du montant des marges bénéficiaires réalisées sur la vente des produits dans la grande distribution, la part aux producteur-trice-s – qui représente le montant versé au producteur-trice-s par franc dépensé – fournit un élément indicatif de réponse. Selon les dernières informations disponibles (Newsletter de l'OFAG, 2016), la part au producteur-trice dans le prix à la consommation a baissé en 2016 pour tous les groupes de produits, à l'exception de la viande et des œufs. L'évolution de la situation entre 2012 et 2016 présente par contre une tendance plus contrastée. Sur les cinq groupes de produits considérés, la part au producteur-trice dans les secteurs laitier et des œufs accuse une diminution régulière ; les trois autres secteurs (viande, fruits et légumes) connaissent une légère croissance. Toutefois, cette augmentation correspond à la croissance de la production de la branche, ce qui signifie que la situation n'évolue pas pour les producteurs et productrices. Enfin, selon

les données de l'USP, la part totale qui revient à l'agriculture sur chaque franc dépensé se monte à environ 32 centimes, montant qui n'a pas évolué depuis 2001 (Agristat 18/12 : 101). De plus, en se basant sur les données statistiques de l'OFS, il s'avère que le revenu net des exploitations ne se monte qu'à 29% de la valeur de la production, proportion qui n'a elle non plus pas évolué depuis 2001 ! En conséquence donc, la marge des producteur-trice-s n'est que de 9 centimes sur chaque franc dépensé pour les produits agricoles dans les grandes enseignes !

Graphique 22 : part aux producteur-trice-s exprimée en centimes par franc dépensé (2012-2016)



En définitive, des marges importantes existent, mais sont pour plus des deux tiers accaparées par les transformateurs et les distributeurs. En effet, entre 33% et 45% seulement des montants dépensés par les consommateur-trice-s pour les principaux produits agricoles reviennent aux producteur-trice-s. Cette politique des prix menée par les grands distributeurs a des effets néfastes sur l'ensemble de l'économie suisse. Premièrement, la marge réalisée par les distributeurs est constante et ne profite à aucun moment aux producteur-trice-s. En adaptant à la conjoncture le montant reversé aux agriculteur-trice-s, les acteurs de la grande distribution réussissent ainsi à maintenir leurs marges bénéficiaires, au détriment des producteur-trice-s. Deuxièmement, les salarié-e-s

agricoles souffrent de la pression à la baisse des prix qui se répercute sur tous les maillons de la chaîne de production agricole. Cette situation les empêche de profiter des marges nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Troisièmement, les consommateur-trice-s finaux ne bénéficient aucunement de la baisse des prix de la production agricole et tendent uniquement à entretenir les profits des distributeurs.

Ces quelques constats nous amènent à une conclusion très claire : les grandes enseignes contribuent largement à entretenir la situation précaire des salarié-e-s agricoles ! En imposant des prix aux producteur-trice-s qui dépendent d'eux pour l'écoulement de leurs produits, mais qui leur permettent de maintenir des bénéfices confortables, les grandes chaînes de distribution ont une responsabilité majeure dans l'évolution de la paysannerie suisse. Or, une diminution de quelques centimes par franc de leurs profits sur les produits agricoles permettrait d'insuffler un souffle nouveau à tous les travailleur-euse-s agricoles. En outre, en récupérant les revendications de la population pour une alimentation plus saine et plus responsable (agriculture biologique, produits de proximité, etc.), ces grands groupes réussissent à maintenir leur position hégémonique sur le commerce de détail, au détriment des petit-e-s producteur-trice-s. Il est donc grand temps de repenser et de réorganiser la chaîne d'écoulement des produits agricoles suisses en privilégiant les petites enseignes. Plus que jamais, les consommateur-trice-s doivent prendre conscience des conditions réelles de vie et de travail des salarié-e-s agricoles suisses, ce qui pourrait contribuer à les réorienter en direction de distributeurs réellement responsables et soucieux de l'avenir de la paysannerie suisse. En deux mots, il est indispensable de valoriser les produits locaux et les circuits courts si nous voulons soutenir les salarié-e-s agricoles suisses !

Parlons d'égalité !

En vertu de l'article 104 de la Constitution fédérale de 1999, la Confédération veille à ce que l'agriculture assure un approvisionnement alimentaire pérenne à la population en respectant les exigences du développement durable. Développement durable qui, rappelons-le, ne concerne pas uniquement l'économie et l'environnement mais la société tout entière. Parmi les critères retenus par le Conseil fédéral pour assurer un développement durable, on retrouve le devoir de protection de la santé et de la sécurité des personnes « au sens le plus large » et l'assurance de « garantir des droits identiques [...] pour tous, en particulier l'égalité ». Or, une analyse des conditions de travail des employés et employées du secteur agricole suffit pour mettre à mal la notion-même d'égalité au sein du tissu économique helvétique. Rappelons que, dans les 9 cantons étudiés, les travailleurs et travailleuses agricoles fournissent en 2018 – de manière tout à fait légale – en moyenne 53h de travail hebdomadaire contre les 41.6h des deux autres secteurs confondus. Rappelons également que le salaire mensuel minimum recommandé par l'USP, dans le même secteur agricole, se limite à 3'235.- par mois alors que le salaire horaire médian national des deux autres secteurs se monte à 6'502.-. Rappelons enfin que ces conditions effroyables ne concernent que les mieux lotis du secteur ; quelques 8'000 travailleurs, hommes et femmes non-déclaré-e-s, ne bénéficient pas, à l'heure actuelle, de contrat de travail et de la protection sociale dans le secteur agricole.

Au-delà de ces chiffres, c'est la pérennité des valeurs suisses qui est en jeu. Cette Suisse de la terre et du terroir, qui a façonné la réputation helvétique à l'étranger depuis plus de deux siècles, se délite. La main-d'œuvre helvétique et son savoir-faire ne cessent de décroître à l'instar de la main-d'œuvre familiale qui n'a plus les moyens de survivre décemment et qui doit trouver d'autres débouchés plus rentables. Les petites exploitations familiales se font de plus en plus rares, elles chutent de plus de 30% entre 2000 et 2018, au profit de domaines toujours plus grands, accroissant ainsi encore la pression économique sur les travailleurs et travailleuses déjà à bout de souffle. Il est temps de profiter de la percée politique verte à l'échelle nationale pour faire valoir l'essence-même du développement durable dans ses trois dimensions : économique, écologique et surtout, sociale. Une solidarité avec les travailleurs et travailleuses agricoles n'a jamais été aussi actuelle !

Orientation bibliographique

BOPP, Tina, AFFOLTER, Simon, « Vom helvetischen Flüchtling bis zu neuen Formen neukolonialer Knechtschaft in der Landwirtschaft », 2017. Disponible en ligne: <http://www.denknetz.ch/> (Etat au 28.10.2018).

CHARMILLOT, Emmanuel, *La main-d'œuvre étrangère dans l'agriculture suisse : rôle et enjeux. Etude de cas auprès de producteurs de lait en Suisse romande*, Mémoire de master UNINE, 2017, 108 p.

DIRLEWANGER, Dominique, PORDENONE, Gian Franco, *L'agriculture vaudoise sous la loupe*, 1999, 25 p.

DROZ, Yvan, FORNEY, Jérémie, *Un métier sans avenir ? La grande transformation de l'agriculture suisse romande*, Genève : IUED, 2007, 186 p.

DROZ, Yvan, MIÉVILLE-OTT, Valérie, JACQUES-JOUVENOT, Dominique et LAFLEUR, Ginette, *Malaise en agriculture. Une approche interdisciplinaire des politiques agricoles France-Québec-Suisse*, Paris: Karthala, 2014, 192 p.

FORNEY, Jérémie, BUXTORF, Romane, *Rapport final. Etude conjointe DSAS-DIAF sur les risques psycho-sociaux des agriculteurs et agricultrices du canton de Fribourg*, UNINE, 2018, 41 p.

LAMPART, Daniel, KOPP, Daniel, *Les CCT en Suisse : problèmes, mesures requises, solutions*, Dossier n° 95 de l'Union Syndicale Suisse, 2013, 23 p.

MATHEY, Florence, *L'influence des difficultés financières et des bas revenus sur la production agricole chez les agriculteurs suisses romands*, Master de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires, Berne, 2015, 80 p.

REISSIG, Linda, « Häufigkeit von Burnouts in der Schweizer Landwirtschaft / Fréquence des burnouts dans l'agriculture suisse », *Agrarforschung Schweiz*, 10, 2017, pp. 402-409.

OESCH, Daniel, « Die Bedeutung von Gesamtarbeitsverträgen für die Arbeitsmarktregulierung in der Schweiz », *Zeitschrift für Arbeitsrecht und Arbeitslosenversicherung*, 2012, pp. 120-127.